**PIECES A APPORTER**

**POUR UNE PROCEDURE LIEE A LA GARDE DES ENFANTS**

En vue du premier rendez-vous, je vous remercie de bien vouloir amener **les copies** des documents suivants (sauf pour les actes d’état civil où il me faut des originaux) :

Identité :

* Copie recto/verso de votre pièce d’identité
* Photocopie du livret de famille
* Eventuellement décision déjà rendue par le Tribunal (divorce ou garde des enfants)

Situation financière et professionnelle :

* 3 derniers bulletins de paie ou relevé Pôle-emploi à défaut d’emploi
* Dernier avis d’imposition
* Dernière attestation C.A.F. pour le montant si des allocations sont perçues
* Liste des charges mensuelles (loyer, électricité, gaz, impôts, assurance, téléphone, internet, crédits … et copie des justificatifs : dernière facture pour chaque dépense)
* Eventuellement relevé à jour et tableau d’amortissement des crédits en cours
* Informations sur la situation financière du père de/des enfant(s)

Concernant le/les enfant(s)

* Copie intégrale des actes de naissance des enfants datant de moins de trois mois (à demander à la mairie du lieu de naissance ou sur internet)
* Liste des frais mensuels liés à l’éducation et l’entretien des enfants (cantine, frais de garde, activités extra-scolaires, soins médicaux non couverts par la Sécurité Sociale et la mutuelle, argent de poche … avec la copie des factures)
* En cas de situation de danger (notamment de violences de l’autre parent) : justificatifs (copie de la plainte et certificat médical)